

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 6 NOVEMBRE

Ecoutez les journaux de gauche : « Monsieur le Comte de Paris a cessé d'être un péril pour les républicains et une espérance pour les conservateurs ; il est fini, bien fini. »

Mentalement, on leur répond : — Alors n'en parlez plus.

Mais ils en parlent chaque jour, ils en parlent avec acharnement, ils en parlent à tout propos, dans un déchaînement d'injures grossières et de calomnies stupides. Preuve évidente qu'ils voient toujours dans le Roi l'ennemi, le grand ennemi, qu'ils considèrent le Roi comme le suprême péril, qu'ils ont peur du Roi.

Un adversaire tombé, désarmé, inoffensif, ne saurait inspirer une pareille animosité et de pareilles insultes.

Ce n'est pas de la rage, c'est de la folie furieuse.

Monsieur le Comte de Paris a justement constaté que la République dite française est un régime désordonné, ruineux, antireligieux, antilibéral, antinational. Nos républicains crient au scandale.

A les entendre, le Prince aurait mérité de la France devant les étrangers, et ils affectent de s'indigner sans considérer qu'ils ont tort d'identifier la France avec la République.

Bien avant la République, la France existait ; malgré la République, elle existe encore ; et, sans la République, elle existera longtemps, espérons-le.

D'ailleurs, l'auguste orateur du banquet de New-York n'a rien appris aux citoyens des Etats-Unis déjà suffisamment instruits des mérites du régime actuel par les journaux et les orateurs républicains eux-mêmes.

Si le patriotisme commande aux Français de taire les crimes, les vices et les turpitudes du gouvernement des Grévy, des Wilson, des Constans, des Rouvier, des Cazot, des Ferry, quelle opinion faut-il donc avoir des sentiments patriotiques de nos parleurs et de nos écrivains démocrates ?

Ces citoyens-là n'ont-ils pas dit tout le mal qu'on pouvait dire de leur République ? Et n'en ont-ils pas médité en un langage beaucoup moins modéré que celui de Monsieur le Comte de Paris ?

Cependant il ne nous est jamais venu à la pensée de contester, pour ce fait, la sincérité de leur patriotisme, car il nous paraissait qu'ils accomplissaient, inconsciemment sans doute, une œuvre éminemment salutaire en dénonçant au pays les fautes et les hontes d'un régime de ruine, de démoralisation et d'abaissement.

Le langage tenu par Monsieur le Comte de Paris a sans cesse présenté ce caractère patriotique de séparer la cause de la France de la cause de la République afin de dégager la première des liens d'une humiliante solidarité. Le Prince n'a pas voulu qu'on put rendre sa chère patrie responsable des faits et gestes des factions qui l'oppriment.

Il n'a pas voulu qu'on put diriger contre la France les accusations formulées chaque jour contre son gouvernement par les républicains eux-mêmes.

Quel Français pourrait l'en blâmer ?

Mais il y a le Canada ! Monsieur le Comte de Paris n'a manifesté aucune prétention à la souveraineté du Canada ; il n'a annoncé aucun projet d'annexion, aucune intention de conquête ; il a vu dans les Canadiens un peuple rempli des traditions françaises, animé d'un profond amour envers la France, mais fort jaloux de son indépendance et très content de son sort. Il a pensé qu'il fallait renoncer à entreprendre une expédition contre les Etats-Unis, l'Angleterre et le Canada lui-même pour s'emparer d'un pays qui ne veut pas du retour de notre domination. Il a agi et parlé en conséquence.

C'est ici que l'indignation de nos patriotes républicains ne connaît plus de borne ; c'est ici qu'elle s'épanche noblement, parée de toutes les richesses de la langue verte ; c'est ici que nous retrouvons le vocabulaire à l'usage du patriotisme démocratique.

Et, saisissant contraste, les insultes à l'adresse du Chef de la Maison de Bourbon se mêlent aux éloges prodigués à Crispi, aux enthousiasmes provoqués par le maréchal de Moltke, aux appels chaleureux à la générosité française pour l'érection d'une statue à Garibaldi.

Il y a là une opposition qui ajoute à l'effet des invectives patriotiques de nos démocrates.

Quels comédiens que ces gens-là ! On ne se retient de les siffler que parce qu'ils prétent à rire et aussi parce qu'on ne saurait trop leur en vouloir de recourir même à de basses calomnies pour manifester la peur que leur inspire la Monarchie justicière.

JOSEPH DE GODLEWSKI.

INFORMATIONS

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

On donne comme à peu près certaine la date du 4 janvier 1891 pour le renouvellement triennal du Sénat. L'élection des délégués des conseils municipaux aura lieu le 30 novembre prochain.

PROCHAINE RENTRÉE DU TONKINOIS

On sait que M. Jules Ferry compte rentrer dans le Parlement en se faisant élire, le 4 janvier prochain, sénateur des Vosges.

LE GASPILLAGE

Un rédacteur de l'*Eclair* a fait causer M. Charles Dupuy, député de la Loire, rapporteur du budget de l'instruction publique. M. Charles Dupuy dit entre autres choses :

« Les dépenses faites pour quelques lycées, d'ailleurs, ont été beaucoup exagérées et dépassent de beaucoup toutes les chances de bénéfice. Par exemple, le lycée de Dijon n'a pas coûté moins de 4,400,000 fr. On a calculé que chaque place d'élève revient à 6,035 fr. »

Ce chiffre de 6,035 fr. par élève est suffisamment éloquent.

M. Péliissier, ex-débitant de boissons, et plus tard « général... » de la Commune à Marseille, fut condamné à mort, puis gracié. On vient de le nommer inspecteur de vigouables en Algérie et en Tunisie. L'emploi est lucratif.

L'affaire Gouffé est définitivement fixée au 25 novembre.

Les débats ont été indiqués pour quatre audiences par M. le conseiller Robert.

C'est M. le procureur général Quesnay de Beaupaire qui soutiendra en personne l'accusation.

Parmi les nouveaux Saint-Cyriens qui sont rentrés lundi à l'Ecole, se trouve un jeune Saïgonnais, bachelier ès-lettres et ès-sciences, le fils du phu (préfet) de Cholon, près Saïgon. Le phu de Cholon, commandeur de la Légion d'honneur, est un des fonctionnaires indigènes les plus dévoués à notre cause. Son fils a l'intention d'entrer, après ses deux années d'école, dans l'infanterie de marine.

L'AMI DES PRUSSIENS

Nous sommes persuadés qu'il n'est personne parmi nos lecteurs qui ne soit complètement édifié sur le compte du signor Garibaldi à qui l'on va élever une statue à Dijon.

Voici, d'après l'*Observateur*, quelques documents qui les convaincront encore davantage des titres que possède Garibaldi à la reconnaissance des républicains et des communards de France :

« Caprera, 7 septembre 1870.

» A mes amis,

» Hier, je vous disais : « Guerre à outrance à Bonaparte. » Je vous dis aujourd'hui : « Il faut secourir la République française par tous les moyens possibles. »

» Invalide moi-même, je me suis offert au gouvernement provisoire de Paris, et j'espère qu'il ne me sera pas impossible de remplir un devoir. Oui, mes concitoyens, nous devons regarder comme un devoir sacré de secourir nos frères de France.

» Notre mission ne consistera certainement pas à combattre les frères de l'Allemagne, qui, étant le bras de la Providence, ont renversé dans la poussière le germe de la tyrannie qui pesait sur le monde ; mais nous irons soutenir l'unique système qui puisse assurer la paix et la prospérité entre les nations.

» Je le répète, soutenir, par toutes les voies possibles, la République française, qui, rendue à la sagesse par les leçons du passé, sera toujours l'une des meilleures colonnes de la régénération humaine.

» G. GARIBALDI,
(*Movimento et Gazette de Cambrai.*)

« Caprera, 21 mars 1872.

» Cher Ferrero Gola, merci des « épisodes de la Commune de Paris », je les ai lus avec beaucoup d'intérêt. Je regrette de n'avoir pas été votre compagnon de la glorieuse défense de Paris. »

« Caprera, 17 août 1873.

» Cher Villani, vous m'avez fait un portrait de Bismarck empreint d'une grandeur et d'une vérité sans pareilles ; vous avez véritablement compris cet illustre grand homme. »

« Caprera, 6 septembre 1871.

» A Monsieur Schon,

» Si j'ai désiré le triomphe des armes prussiennes, mon unique motif a été le désir ardent de voir la chute du plus exécrable tyran des temps modernes. »

Cette dernière dépêche est le bouquet.

Garibaldi a désiré le triomphe des armes prussiennes.

C'est à celui qui travaillait en France à la réalisation de ses vœux pour le triomphe des armes prussiennes, qu'on va élever une statue ! Comment qualifier la conduite des promoteurs de la glorification de cet Italien ?

Que si l'on a d'ailleurs la moindre hésitation, on veuille bien s'en référer à la dépêche de M. de Freycinet à l'ami des Allemands :

« Tours, 19 janvier 1871.

» Je ne comprends pas les incessantes questions que vous me posez pour savoir qui commande, non plus que les difficultés qui surgissent toujours au moment où vous devriez agir. Vous êtes le seul qui invoquiez sans cesse des difficultés et des conflits pour justifier sans doute votre inaction.

» Je ne vous cache pas que le gouvernement est fort peu satisfait de ce qui vient de se passer. Vous n'avez donné à l'armée de Bourbaki aucun appui ; votre présence à Dijon a été absolument sans résultat pour la marche de l'ennemi de l'Ouest à l'Est. En résumé, moins d'explications et plus d'actes : voilà ce qu'on vous demande.

» Signé : FREYCINET. »

Quels témoignages invoqueront maintenant, en faveur de leur sinistre héros, les politiciens qui, à la légère, étourdiment, ont essayé de mener à bien une entreprise antipatriotique au premier chef ? dit l'*Observateur*.

Élever une statue à un homme qui fit chez nous le jeu des armées prussiennes, dont il souhaitait le triomphe, alors que de Sonis, le Français vaillant qui enleva héroïquement, superbement les troupes à Patay, dort, oublié de ses oublieux concitoyens ; c'est plus qu'un comble, c'est une infamie... ou une trahison !

LE SCANDALE DE TOULON

Toulon, 4 novembre.

La perquisition faite hier soir chez M^{me} Audibert par M. Dogallier, juge d'instruction, a amené la découverte de plusieurs papiers importants relatifs à la participation de M. Fouroux dans l'affaire d'avortement de M^{me} de Jonquières. On a trouvé notamment une lettre adressée à M^{me} Audibert, dans laquelle M. Fouroux lui parlait de « la mission dont il l'avait chargée ». Les magistrats ont découvert des preuves certaines de la culpabilité des prévenus et particulièrement de M. Fouroux.

Toulon, 4 novembre.

Après un nouvel interrogatoire de M. Fouroux, a eu lieu la confrontation des quatre prévenus.

Le préfet du Var a conféré avec le premier adjoint, pour examiner la situation créée par l'arrestation du maire et aussi pour vérifier certaines irrégularités commises dans le service des travaux de la ville.

En effet, tandis que les autres prévenus observent un silence prudent ou n'avouent que ce qu'il leur est impossible de nier plus longtemps, la dame Audibert nous fait marcher de surprise en surprise et se révèle comme une Limouzin plus audacieuse ou tout au moins Gabrielle Bompard qui multiplie

ses aveux pour diminuer son degré de culpabilité.

On vient d'apprendre que, quelques jours avant son arrestation, le maire avait reçu une dénonciation relative à des malversations qui auraient été commises par la direction des travaux de la ville. Il paraît que l'auteur de la lettre dénonciatrice était la dame Audibert, qui se vengeait ainsi de l'un des chefs de service de la mairie, lequel n'avait pas cru devoir se conformer à ses exigences et obéir à ses caprices. On sait, en effet, que M. Fouroux accordait à son amie ses grandes et petites entrées à l'Hôtel de Ville. En recevant la lettre, M. Fouroux avait fait réunir une Commission d'enquête pour examiner les abus administratifs qui lui étaient signalés. Cette Commission vient de terminer ses recherches et conclut, dit-on, à la révocation du directeur des travaux de la ville.

Ce petit scandale municipal, se produisant en un moment où le désarroi règne à la mairie, augmente encore l'émotion causée par l'affaire Fouroux.

Toulon, 5 novembre.

M. Fouroux a adopté un système de défense qui consiste à nier toute espèce de participation au crime d'avortement. Il rejette toute la responsabilité sur M^{me} de Jonquières.

Le préfet du Var a examiné le rapport de la commission chargée d'examiner la gestion du maire détenu et en a exigé un nouveau.

Dans la séance qui sera tenue par le conseil municipal, un membre de la minorité proposera ce soir d'attendre que la justice termine son enquête, et de ne faire aucune démarche en faveur de M. Fouroux; en second lieu, il proposera aux électeurs de faire un nouveau choix et d'exprimer ses vœux.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 5 novembre 1890.

Le marché est peu animé et les transactions sont très réduites sur les rentes. Le 3 0/0 s'inscrit, comme hier, à 94.50; le 4 1/2 0/0 fait 104.90.

L'action du Crédit Foncier oscille entre 4,205 et 4,305. Les obligations foncières et communales des diverses séries continuent à être recherchées par leur clientèle spéciale.

Les demandes du comptant se portent également sur les autres grandes sociétés de crédit qui restent, en général, très fermes. On traite la Banque de Paris à 870; la Société Générale à 500; la Banque d'Escompte à 380; le Crédit Lyonnais à 810; le Crédit Mobilier à 435; les Dépôts et Comptes courants à 605.

Les obligations des Chemins de fer de Portorico se traitent de 278 à 280; prochain coupon de 7.50 brut le 1^{er} janvier.

Les Etablissements Eiffel ont des achats à 567.50. L'opinion publique est manifestement favorable au projet de la Société Eiffel pour la construction du chemin de fer Métropolitain et l'on attend avec impatience le vote de la Chambre qui doit trancher définitivement la question.

Les Chemins Economiques font 418.

NOUVELLES MILITAIRES

ENGAGEMENTS VOLONTAIRES

Voici la liste des corps pour lesquels les engagements volontaires sont encore ouverts à la date du 4 novembre.

INFANTERIE

Infanterie de ligne. — 13^e, 21^e, 30^e, 35^e, 48^e, 52^e, 71^e, 75^e, 79^e, 81^e, 101^e, 102^e, 103^e, 117^e, 118^e, 120^e, 128^e, 137^e, 146^e, 147^e, 148^e, 149^e, 150^e, 151^e, 152^e, 153^e, 154^e, 156^e, 159^e, 160^e, 162^e régiments.

Chasseurs à pied. — 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 7^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 19^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e, 26^e, 27^e, 28^e bataillons.

Tirailleurs algériens. — 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e régiments.

CAVALERIE

Cuirassiers. — 4^e, 7^e, 8^e, 10^e, 11^e, 12^e régiments.

Dragons. — 4^e, 7^e, 12^e, 16^e, 18^e, 19^e, 23^e, 24^e, 26^e, 29^e régiments.

Chasseurs à cheval. — 6^e, 8^e, 11^e, 14^e, 15^e, 16^e, 18^e régiments.

Hussards. — 10^e régiment.

Chasseurs d'Afrique. — 6^e régiment.

Spahis. — 3^e et 4^e régiments.

ARTILLERIE

Artillerie de forteresse. — 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 12^e, 14^e, 15^e bataillons.

Pontonniers. — 1^{er} et 2^e régiments.

GÉNIE

Génie. — 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e régiments.

Compagnies d'ouvriers de chemins de fer. — 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e compagnies.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Le *Journal officiel* vient de publier le compte-rendu des opérations de la Caisse nationale d'épargne pour 1889.

En Maine-et-Loire, il y a eu 14,432 versements s'élevant à 2,491,042 fr. 55, et 5,304 remboursements s'élevant à 1,746,267 fr. 25. Différence 744,775 fr. 30.

LE LIEUTENANT LAMBERT

Nous lisons dans le *Journal officiel* du 28 octobre, que M. Lambert, sous-lieutenant au 103^e régiment d'infanterie, est nommé lieutenant au 46^e de ligne.

Nous avons déjà eu l'occasion d'entretenir nos lecteurs de M. Emmanuel Lambert.

Ce jeune officier, qui est de Saumur, a de brillants états de service. Engagé volontaire au 2^e zouaves, en 1880, il fit la campagne du Sud-Oranais de 1881 à 1883. Parti pour le Tonkin en 1885, il y fit vaillamment son devoir.

Il prit part, en 1886, à l'expédition du Cambodge, dans laquelle il se distingua d'une manière toute particulière. Chargé avec un

détachement de vingt-huit hommes d'occuper, au mois de mars, le village de Bang-Lovéa, qui était menacé par l'ennemi, il se retrancha dans la pagode, où il fut attaqué, pendant cinq jours consécutifs, par 400 hommes, commandés par le fameux chef Scivotta, parent du roi de Cambodge. Cinq assauts furent repoussés par nos braves soldats, et les ennemis furent mis en fuite après avoir éprouvé des pertes sérieuses.

A la suite de cette défense héroïque, M. Lambert fut promu sous-lieutenant au 2^e bataillon des chasseurs annamites, et il prit part en Anaam, dans la province du Quang-Bing, en 1887, à toutes les expéditions qui amenèrent la prise du Comat rebelle et la soumission des principaux chefs relevant de l'empereur Hamngi et de son premier ministre Tuyel.

Après ces campagnes qui valurent à M. Lambert la décoration de chevalier de l'ordre royal du Cambodge et celle de chevalier de l'ordre impérial du Dragon de l'Annam, le jeune officier était rapatrié et affecté au 103^e de ligne.

Ses nombreux amis apprendront avec plaisir cette nouvelle promotion si bien méritée. Pour nous, nous sommes heureux de lui adresser ici nos plus sincères félicitations.

LES AJOURNÉS DISPENSÉS

On nous demande si les jeunes soldats des classes 1887 et 1888 ayant des titres à la dispense du service actif en temps de paix, tels que : aîné de veuve, aîné d'orphelins, frère sous les drapeaux, etc., sont atteints par la loi de 1889 qui veut que les dispensés accomplissent tous un an de présence?

Non. La nouvelle loi militaire ne saurait avoir d'effet rétroactif. Si lesdits ajournés ont toujours le même motif de dispense, ils ne feront que quatre mois, comme les dispensés de leur classe appelés dans les délais ordinaires.

LE TIMBRE DES AFFICHES

De nombreuses réclamations s'étant élevées à la suite de procès-verbaux dressés par les agents du fisc pour affichage de placards non timbrés, l'administration du Timbre a été invitée par le ministre des finances à désigner clairement dans une note transmise aux directions départementales les établissements qualifiés de « lieux publics » où toutes affiches, même placées dans les vitrines, sont soumises au droit.

Ce sont les débits de tabacs; les agences de location de théâtres; les gares de chemins de fer; les corridors et bureaux des hôtels; les salons communs aux voyageurs; les salles de cafés et restaurants; les théâtres, salles de spectacles et concerts.

Une seule restriction est définitivement admise en faveur des tableaux-réclames qui font connaître uniquement le nom du produit et de la

marchandise vendus dans l'établissement même où ils sont affichés.

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE (4^e trimestre 1890)

Lundi 10 novembre. — Affaire Roiné, Alexandre; Durand, Charles; Laizé, Théodore; Brinsard, Eugène; vols qualifiés; ministère public, M. Le Poitevin; défenseurs, M^{rs} Mousset, Mahier, Guy, Morry.

Mardi 11 novembre. — Affaire Guillemot, Guillaume; tentative d'assassinat; ministère public, M. Bissaud. — Affaire Daudin, Pierre-Joseph, incendie et vols qualifiés; ministère public, M. Bissaud; défenseur, M^r Leproust.

Mercredi 12 novembre. — Affaire Guyon, Charles; vol qualifié; ministère public, M. Bissaud. — Affaire Plaud, Jean-Baptiste; Chiron, Ambroisine, femme Plaud; faux; ministère public, M. Bissaud.

Jeudi 13 et vendredi 14 novembre. — Affaire Pelé, Jean-Baptiste, et Pelé, Eugène; vols qualifiés; ministère public, M. Le Poitevin; défenseur, M^r Bernard.

Vendredi 14 novembre. — Affaire Ellies, François-Marie; coups et blessures ayant occasionné la mort; ministère public, M. Le Poitevin; défenseur, M^r de Villiers.

Samedi 15 novembre. — Affaire Menanteau, David-Alexis; meurtre et bris de clôture; ministère public, M. Bissaud; défenseur, M^r Affichard.

ANGERS. — *Arrestation de onze vendeurs du « Petit Parisien ».* — Mardi, la police de notre ville a procédé à l'arrestation de onze vendeurs du journal le *Petit Parisien*, pour colportage d'une publication obscène qui a pour titre la *Médecine-universelle*.

Ces marchands de journaux ont été relâchés dans la journée.

Un inspecteur général de la vente du *Petit Parisien*, prévenu télégraphiquement de l'incident, est arrivé à Angers dans la journée. Il s'est rendu immédiatement au parquet où il aurait été reçu, nous dit-on, par M. le procureur général.

Inutile d'ajouter que toutes les livraisons incriminées ont été saisies.

L'ÉCOLE PRÉFÉRÉE

Nous lisons dans le *Patriote*:

« Le vrai peut, quelquefois, n'être pas vraisemblable. Il n'est pas vraisemblable qu'un instituteur laïque, dirigeant une école communale mixte, envoie sa fille à l'école libre congréganiste de la même commune. Et pourtant le fait est vrai.

» Il m'avait été certifié par un habitant de cette commune, justement scandalisé, et je sais que le témoignage de cet habitant est conforme à la vérité.

» Je me hâte d'ajouter que les circonstances atténuantes sont nombreuses. L'autorité aca-

VIII.

Jeanne était accoudée à sa fenêtre, le regard perdu sur la mer. Sa main droite tenait encore les jumelles dont elle venait de se servir. Tout au bout de l'objectif, elle avait vu — elle avait cru voir du moins — des taches grises comme des îles disséminées, semées à la surface verte de l'Océan. On lui avait assuré la veille que, par un temps clair, avec une lunette d'approche, on pouvait apercevoir les îles Chausey. Tout de suite, la jeune fille avait couru faire l'emplette. Ses économies n'étaient pas considérables. Depuis trois mois qu'elle était attachée à sa nouvelle existence, elle avait pu se réserver deux cents francs sur les quatre cent cinquante qu'elle avait gagnés. Son voyage à Saint-Pair avait entamé cette réserve, et voici que ces jumelles venaient de lui prendre soixante francs. A toutes ses heures libres, elle avait exercé sa vue sur l'horizon. Finalement, quelque nuage immobile l'avait bercée de son illusion. Elle avait eu la foi et elle avait vu.

Car maintenant, c'était là-bas qu'elle vivait, au Nord, dans cet îlot perdu où Pierre menait son existence solitaire. Depuis dix jours qu'elle était de retour, elle était demeurée sous l'apre charme de ce souvenir. Certes, même après la

MOEURS MARITIMES

FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

Ce fut Hautfrion en personne qui prononça les derniers mots :

— Institutrice! Ma foi! peut-être? je ne dis pas. Et puis, j'ai une arme de plus que les autres, moi.

— Ah! demanda-t-on, quelle arme?

— Mes amis, on n'a pas été dans l'intimité d'une femme, même pour le meilleur des motifs, sans tenir d'elle quelques témoignages... d'estime.

— Tiens! tiens! tiens! Si tu nous en dis tant! Et ces... témoignages?

— Des lettres, par exemple.

Le reste de la conversation se perdit dans des chuchotements et des rires. Mais Pierre ne les entendit pas.

Sa colère était tombée. Il s'était laissé aller

le front sur le bord de la table, comprimant son cœur à pleines mains pour y étouffer cette douleur aiguë, atroce, qu'il aurait dû prévoir et qu'il n'avait point prévue.

Si Jeanne avait écrit à cet homme, c'était donc qu'elle l'avait aimé!

Oh! son rêve, son beau rêve de joie, sa résurrection au monde et à la vie, voilà que, d'un seul mot, cette bouche profanatrice venait d'en déduire jusqu'à l'illusion.

Violamment, il se leva, prit son chapeau et sortit. Du voyage à Dinard, il n'était plus, il ne pouvait plus être question. Pierre erra dans la campagne, sous la nuit. Rentrerait-il au Grand-Bouff? Trait-il s'arrêter encore sur ces tombes qu'il avait trahies? Maintenant que tout tombait en ruine dans son cœur et dans sa pensée, par quel lien se rattacherait-il à l'existence?

L'incertitude de sa course le ramena au pied de l'église Notre-Dame, tout en haut du rocher. Au pied, la mer déferlait avec furie, sous les préparatifs d'un ouragan. Une chaleur lourde appesantissait le ciel. Pierre sentit un vertige le prendre. Cette masse sombre qui mugissait là, sous ses pas, à quarante mètres au-dessous, était moins cruelle que les douleurs qui l'assiégeaient et le déchiraient à cette heure.

Pourquoi n'en finirait-il pas d'un seul coup avec les surprises et les trahisons de l'existence?

La mer, elle, il ne l'avait jamais vue mentir. Elle ne le trahirait point, s'il lui demandait le suprême repos.

Et alors, ironiquement, lui revinrent en mémoire les paroles qu'il avait prononcées lui-même pour adoucir la plainte de Jeanne : la promesse d'un retour du flot ramenant le bonheur pour elle.

Pour elle! Elle avait aimé ailleurs. Il venait de lui rendre en partie, sinon la fortune d'autrefois, du moins son indépendance. Que n'achevait-il l'œuvre? Ce qu'il lui restait de biens, pourquoi ne les légua-t-il pas à Mademoiselle de Buheil? Après quoi, s'il se sentait trop lâche pour vivre, eh bien! il reviendrait ici-même, à cette place; il se pencherait sur le gouffre, et... il se laisserait tomber tout droit, sans arrêt, comme une pierre.

L'angelus de sept heures se mit à vibrer au clocher. Une rafale enveloppa le marin. Il pensa que ce n'était pas encore le moment de mourir, et morne, courbé par la douleur, il redescendit vers la ville.

démique les connaît et peut agir en conséquence. Elle sait le moyen de concilier à la fois les intérêts de la commune et ceux de l'instituteur. L'emploi de ce moyen ne dépend pas d'elle seule, je ne l'ignore pas ; mais, il me semble naturel que, dans un cas semblable, toutes les hésitations cèdent à la nécessité d'en finir au plus tôt. — C. W. »

Voilà bien du mystère. Pourquoi le directeur officiel d'une école mixte peut-il avoir raison de préférer pour sa fille l'école congréganiste ? Comment les intérêts de l'instituteur et ceux de la commune sont-ils en conflit ?

En tout cas, nous constatons le fait et en apprécions toute la saveur : un instituteur laïque envoie sa fille à l'école congréganiste. Cela, tout au moins, ne prouve pas en faveur de l'école laïque. (Union de l'Ouest.)

On annonce la mort de M^{me} la marquise Henri de la Forest-d'Armaillé, décédée le 2 novembre, en son château de la Douve, au Bourg-d'Iré.

C'est une nouvelle perte, qui sera vivement ressentie, surtout dans la paroisse du Bourg-d'Iré, où M^{me} d'Armaillé était connue et aimée, comme une Providence, par l'inépuisable générosité de son cœur, empressé à prodiguer aussi bien les conseils de l'expérience que les largesses de la charité.

PRIX DU PAIN A CHINON

Boulangeries de Chinon, les 3 kil. 4 fr. »
Boulangerie économique, — » 95

LE PRÉFET DE LA SARTHE

Ce préfet continue à faire parler de lui. On n'a pas oublié son attitude à l'égard du président du Conseil général, M. de La Rochefoucauld-Doudeauville, auquel il envoya des témoins, et auquel, en fin de compte, il fut obligé de faire publiquement des excuses. Peu de temps après, nouvel incident. Cette fois, M. Lutaud se battait en duel avec un député conservateur, M. Vilfeu.

Il semblait qu'après cela M. Lutaud eut mérité tout au moins sa mise en disponibilité. Le ministre de l'intérieur ne prit aucune mesure. Ce serait exagérer que de prétendre qu'on fut surpris plus qu'il convient.

M. Lutaud aura vu là sans doute un encouragement à continuer. Il vient de se distinguer de nouveau. Le président de la commission départementale, l'honorable M. Caillaux, ancien ministre, ayant demandé au préfet quelles mesures il avait prises pour mettre à exécution une décision du Conseil général allouant des secours aux victimes de la grêle, M. Lutaud s'est permis de répondre qu'il agirait quand il croirait et s'il croyait convenable de le faire. A une autre demande d'explications sur une affaire locale, le préfet n'a répondu que par un mouvement de tête.

chagrin du premier renoncement, l'image du jeune officier lui était restée chère. Mais le malheur l'avait si rudement atteinte, qu'un moment cette image s'était oblitérée en son esprit. Au reste, quelle apparence y avait-il qu'elle fût appelée à le revoir ?

Or, voilà qu'elle le retrouvait, aussi beau, aussi fier que par le passé. Loin de se mettre à l'unisson des rigueurs du monde, ce reclus lui avait témoigné ce respect délicat des grandes âmes qui s'inclinent devant les revers. L'aimait-il ? — Jeanne tremblait, n'osant se poser une telle question. Pourtant des voix chantaient en elle qui lui répétaient cette affirmation enivrante : « Il m'aime. »

D'ailleurs, elle l'aimait, elle. Elle le savait bien, et cet amour, inavoué jusque-là, venait de se réveiller sans réticences, de prendre possession de tout son être. Elle entendait encore la parole consolatrice, rafraîchissante comme une rosée, qu'il avait versée sur ses ironies et son désespoir. D'un mot, il avait fait renaître en elle l'espérance. Ne lui avait-il pas dit, en effet, que le reflux de la fortune serait suivi d'un retour de la prospérité ?

(A suivre.)

En présence d'une telle attitude, les membres de la commission départementale n'avaient qu'à se retirer. C'est ce qu'ils ont fait, annonçant qu'ils allaient donner leur démission.

On est très curieux de savoir si M. Constans va continuer de couvrir de son approbation un préfet qui semble se faire une si étrange idée, nous ne dirons pas seulement des obligations d'un homme bien élevé, mais des devoirs d'un préfet à l'égard des représentants des électeurs.

LE TEMPS

On écrit de Fécamp (Seine-Inférieure) que mardi matin, 4 novembre, le tonnerre a grondé sur cette ville ; la pluie et la grêle ont tombé presque sans discontinuer une partie de la journée.

COURSES DE LOCOMOTIVES

Encore un nouveau genre de sport.

C'est entre Paris et Laroche que cette course a eu lieu.

Il s'agissait d'un concours de vitesse et des essais de traction de trains lourds et rapides.

Les diverses Compagnies, sur l'invitation du P.-L.-M., avaient envoyé leurs derniers types de locomotives.

Orléans était représenté par une machine en cuivre, qui avait figuré à l'Exposition.

Le Nord avait une locomotive du type 1878, perfectionnée.

L'Est, une machine à deux essieux couplés.

Le P.-L.-M. avait fixé son choix sur une de ses puissantes machines Compound, dont la construction remonte à peine au commencement de l'année.

Voici les résultats :

139 et 144 kilomètres ont été parcourus à l'heure en terrain plat. A la montée, l'express du Nord est arrivé premier avec 136 kilomètres ; le Midi, l'Est, l'Orléans et l'Ouest ont fait 135 kilomètres. P.-L.-M., 120 kilomètres, mais par galanterie, étant chez elle.

Pour l'expériences de rapidité avec des trains lourds, la compagnie du Nord a gagné onze minutes à l'aller et neuf au retour, faisant 95 kilomètres à l'heure avec un train de 240 tonnes.

L'Ouest a obtenu les mêmes résultats, mais la locomotive a souffert davantage.

Orléans et P.-L.-M. se sont serrés de près.

Une première épreuve, tentée sur l'invitation de la Compagnie P.-L.-M., eut lieu, en 1889, entre Sens et Montereau, sur une distance de 33 kilomètres.

On étudia dans ce concours, non pas seulement la vitesse, mais la stabilité des machines sur les divers parcours en tenant compte de toutes les déformations causées à la voie.

Ce fut l'Est qui l'emporta, à une vitesse de 129 kilomètres à l'heure.

Mais ces vitesses énormes, constatées dans ces intéressants essais, ne sont pas applicables et présenteraient, pour le moment, trop de dangers sur un long parcours. Les trains les plus rapides ne doivent pas, d'après les règlements, dépasser quatre-vingts kilomètres à l'heure ; les ordres sont même très sévères à ce sujet. Si le mécanicien enfreint le règlement, on s'en aperçoit grâce à un instrument, le tachimètre, qui grave, sur un rouleau, les diverses vitesses acquises.

Quant au mécanicien, pour ne pas dépasser la vitesse réglementaire, il a devant ses yeux une espèce de baromètre au chlorure de magnésium qui lui indique l'allure avec laquelle il marche et lui permet, à tout instant, de la contrôler.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 octobre 1890.

NAISSANCES

Le 8. — Charles-Auguste Guillet, rue Saint-Nicolas.

Le 9. — Marie-Louise-Victorine Delabrosse, place Saint-Pierre ; — Marie-Thérèse-Raymonde-Aimée Boffre, rue Dupetit-Thouars.

Le 10. — Henriette-Anna-Madeleine Plancq,

au Jagueneau ; — Marie-Anne-Flore Cochet, rue du Portail-Louis.

Le 12. — René-Marie Orhon, à l'Hospice.

Le 14. — Joseph-Yves Manry, rue des Écuries.

Le 15. — Maurice-Edmond Thomasset, rue Dacier.

Le 16. — Eugénie Gautier, rue de la Visitation.

Le 24. — Juliette-Angèle Robin, rue de l'Hôtel-Dieu.

Le 23. — Jeanne-Angèle Martin, rue de Nantilly.

Le 26. — Marie-Madeleine Imbert, rue d'Orléans.

Le 27. — François-Auguste Bertonneau, rue de l'Île-Neuve.

Le 28. — René Chevalier, rue de Fenet.

Le 30. — Germaine Gazeau, rue de l'Abreuvoir.

MARIAGES

Le 2. — Jules-Gaston-Daniel Kempf, contrôleur des contributions directes, de Saumur, a épousé Emma-Albertine Buirel, sans profession, de Saverne (Alsace-Lorraine).

Le 6. — Jean Puyo, cordonnier, a épousé Azélie-Aimée Coquièrre, couturière, tous deux de Saumur.

Le 14. — Alexandre Lignais, employé titulaire de la Sous-Préfecture, a épousé Elise-Aimée Devanlay, maîtresse d'hôtel (veuve), tous deux de Saumur.

Le 20. — Louis Chaslot (veuf), marchand de vins en gros, de Villebernier, a épousé Elisabeth Prou (veuve), sans profession, de Saumur.

Le 25. — Blaise Ceppe, chapeletier, a épousé Marie-Augustine Daviau, chapeletière, tous deux de Saumur.

Le 27. — Jean-Baptiste Poirier, maçon, a épousé Anne Gilet (veuve), sans profession, tous deux de Saumur.

Le 30. — Joseph-François-Marie Thermeau, cocher, a épousé Aimée-Augustine Chemineau, domestique, tous deux de Saumur.

DÉCÈS

Le 1^{er}. — René Coullon, propriétaire, 64 ans, au Petit-Puy ; — Henriette Glemet, sans profession, 70 ans, veuve Jean Lemarié, rue de la Tonnelle ; — Alfred-Jacques Lorouet, directeur des bains, 38 ans, rue du Marché-Noir.

Le 6. — Marguerite-Joséphine Mercier, journalière, 67 ans, épouse Michel Clin, à l'Hospice.

Le 7. — Louise Mabileau, domestique, 27 ans, célibataire, à l'Hôpital ; — Perrine Vignier, journalière, 64 ans, épouse Joseph Dupuy, rue Brault ; — Paul-Émile Fillault, cordonnier, 25 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — Marie-Louise Launay, sans profession, 44 ans, veuve Henri-Louis Fisson, rue de la Chouetterie.

Le 8. — Pauline-Joséphine-Marthe Roche, 4 mois, rue de Lorraine.

Le 9. — Maurice Guillot, 2 ans, rue Cendrière.

Le 10. — Fernand-Charles-Ernest Baslay, cavalier à la 5^e compagnie de remonte, 21 ans, à l'Hôpital.

Le 11. — Andrée-Gabrielle Charvet, 24 mois, rue Courcouronne.

Le 12. — Marie-Rosalie Jusseaume, journalière, 57 ans, épouse Pierre Loigerot, rue de la Visitation ; — Louise Servin, propriétaire, 64 ans, épouse Guillaume Boucheron, île du Saule.

Le 13. — Marcelline Chaboisseau, couturière, 16 ans, à l'Hôpital.

Le 14. — Aline Gasnier, 1 an, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — Abel Richard, tourneur en cuivre, 31 ans, à l'Hôpital.

Le 15. — Renée Chaumin, sans profession, 71 ans, épouse Charles Pouzet, rue Saint-Lazare ; — Eugène-Amédée Lhéritier, sans profession, 24 ans, à l'Hospice.

Le 16. — Maurice-André Regnier, 27 jours, route de Varrains ; — Catherine Métayer, sans profession, 75 ans, épouse Mathurin Corbiveau, à l'Hôpital ; — Elisabeth Baudry, pro-

priétaire, 74 ans, veuve René-Dominique Brindeau, rue de la Gueule-du-Loup.

Le 17. — Alphonse-Henri Roger, 40 ans, rue de Nantilly ; — Fernande-Marie Barbier, 2 ans, rue de l'Île-Neuve.

Le 19. — Anne-Marie-Joséphine Bouillon, 6 mois, Montée-du-Fort.

Le 21. — Léonie Cartault, sans profession, 55 ans, épouse Gabriel Picharles, rue d'Orléans.

Le 22. — Léonie-Appoline Dublineau, propriétaire, 58 ans, veuve Louis-Joachim Ouvrard, rue Beaurepaire.

Le 23. — Sophie Sortant, propriétaire, 81 ans, épouse Pierre-Théodore-Gabriel Rosset, avenue du Champ-de-Foire ; — Georges Pouzet, 2 ans, rue de Fenet ; — Alexandre Bauron, chapeletier, 34 ans, à l'Hôpital.

Le 27. — Pierre Brossard, rentier, 84 ans, rue de la Comédie.

Le 28. — Louise Niveleau, journalière, 54 ans, célibataire, Grand'Rue ; — Louis-Mathieu Bécharelle, 2 ans, rue de Fenet.

Le 29. — Anne Roumilhac, propriétaire, 75 ans, veuve François Bourguignon, rue Saint-Nicolas ; — Auguste-Gabriel Gendron, 2 ans, rue de Fenet.

Le 30. — Rose-Marie-Louise Durier, sans profession, 81 ans, veuve Firmin-Emmanuel Piéron, place de la Bilange.

Le 31. — Paul Publicien, employé d'octroi, 28 ans, à l'Hôpital.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 6 novembre, *La Fille de M^{me} Angot*, opérette en 3 actes.

Théâtre de Saumur

DIRECTION : SUREAU-BELLET

LUNDI 10 Novembre 1890

LA FILLE DE M^{me} ANGOT

Opérette en 3 actes, de MM. Clairville, Siraudin et Koning, musique de LECOCC.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 1/4.

MARCHÉS

BOURGUEIL. — Marché du 4 novembre.

Froment, l'hectolitre, 19 95. — Seigle, 12 francs. — Orge, 12 50. — Avoine, 9 50. — Pommes de terre, 5 50. — Haricots de Soissons, 27 fr. — Haricots rouges, 22 fr. — Châtagnes, 14 fr. — Bœuf, le kil., 4 50. — Veau, 4 80. — Mouton, 2 fr. — Porc, 4 50. — Veaux sur pieds, le kil., 4 40. — Œufs, la douzaine, 1 20. — Poulets, la paire, 4 fr. — Canards, 4 fr. — Oies, 40 fr. — Dindons, 46 fr. — Beurre, le kil., 2 30.

LA ROCHE-SUR-YON, 30 octobre.

Froment (les 78 k.), 18 à 18 25. — Avoine nouvelle (les 50 k.), 7 50 à 8 fr. — Blé noir, nouveau (les 65 k.), 8 fr. — Mil blanc, (l'hect.), 45 fr. — Jarosse printemps (80 k.), 46 à 47 fr. — Haricots, 45 à 16 fr. — Graine de lin (70 k.), 18 à 19 fr. — Colza nouveau (65 k.), 19 fr. — Maïs (75 k.), 15 à 15 50.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Malgré la hausse existant sur la bougie, nous vendons toujours

Bougies Arc-en-Ciel	le paquet	70
— Génie extra	—	85
— Double pression	—	95
Triple pression bougie Andrieux (article recommandé)	—	1.10

Par 5 kil. en sortie, remise des droits.

Huile épurée Carcel qualité extra, le kilogramme, 90 c.

Chandelle épurée perfectionnée, le paquet, 2 k. 430 à 1.95.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

BELLE JARDINIÈRE

Place du Ralliement **ANGERS** Place du Ralliement

MAISON PRINCIPALE, 2, RUE DU PONT-NEUF, PARIS

VÊTEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

HOMMES

PARDESSUS NOUVEAUTÉ, depuis	27 fr.
— CHEVIOTTE ou fantaisie, depuis	38
— haute nouveauté, doublé soie, depuis	80
COMPLET VESTON nouveauté (3 pièces), depuis	35
— REDINGOTE habillé, depuis	58

ENFANTS

COMPLET LOUIS XV, cheviotte, 8 à 10 ans, depuis	24 fr. »
— MARIN, cheviotte, 8 à 10 ans, depuis	28 »
— SPORTMANN, drap fantaisie, depuis	21 »
PARDESSUS drap fantaisie, 10 à 13 ans, depuis	15 »
PELERINE A CAPUCHON, drap ratiné, depuis	4 fr. 50

Bonneterie—Chemises—Cravates—Parapluies—Linge confectionné—Chapellerie—Chaussures—Couvertures de voyage et pour chevaux—Uniformes—Articles de voyage—Peaux de Chèvre—Fourrures

RAYON SPÉCIAL DE VÊTEMENTS SUR MESURE

Expédition franco à partir de 25 francs.

LA BELLE JARDINIÈRE n'a pas de succursale à SAUMUR

Étude de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire).

A VENDRE
En totalité ou par lots

LA TERRE DE BENAIS

Située communes de Benais, Bourgueil, Restigné & Contigné (Indre-et-Loire),

Comprenant :

CHATEAU nouvellement restauré, sis au milieu d'un parc de dix hectares, parfaitement dessiné, arbres séculaires, eau, servitudes nombreuses, orangerie,

La FORÊT de BENAIS, à deux kilomètres, percée d'allées pour l'exploitation et la chasse,

Et la TERRE de SAINT-GILLES, ferme et bois, à quatre kilomètres.

Le tout contenant 538 hectares.

S'adresser à M. GALBRUN, ancien notaire, maire de Gennes (Maine-et-Loire), mandataire des vendeurs, et à M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire). (831)

A Louer présentement MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

MAISON A LOUER

Rue Saint-Nicolas, 33

Pour la Saint-Jean prochaine S'adresser à M. BOURGUIGNON.

ACHETEZ

Le Tapioca du Niger

Vendu en paquets de 125, 250 et 500 grammes, chez M. CHIPAULT, 22 et 24, rue de la Tonnelle, à Saumur. (825)

Ancienne Compagnie d'Assurances. AGENT SEUL EN

incendie et grêle, demande Ecrire FOURNIER, 137, rue Sainte-Catherine, Bordeaux. (817)

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Ecole d'Application de Cavalerie

Adjudication

DES FUMIERS

ET DES

DÉPOUILLES DE CHEVAUX

À provenir de l'Ecole de cavalerie

Du 1^{er} Janvier 1891 au 31 Décembre inclus de la même année.

Le LUNDI 1^{er} DÉCEMBRE 1889, à une heure du soir, il sera procédé, dans l'une des salles de la Mairie de Saumur, à l'adjudication distincte, sur soumissions timbrées et cachetées, des fumiers et des dépoilles de chevaux à provenir de l'Ecole de cavalerie, pendant l'année 1891.

Les cahiers des charges sont déposés dans les bureaux du Trésorier de l'Ecole de cavalerie, à Saumur, où le public sera admis à en prendre connaissance tous les jours, de une heure à quatre heures du soir, les dimanches et jours de fête exceptés. (832)

A louer à Reims

Établissement complet pour commerce de vin de Champagne. Caves, cellier et habitation pour 3,000 fr. l'an.

S'adresser à M. BRISSET-FOSSIER, à Reims.



Célèbre Remède anglais contre les MALADIES du FOIE, de l'ESTOMAC et des NERFS : Accumulation de bile et de glaires, constipation, migraine, etc. Les PILULES BEECHAM purifient le sang et en régularisent le cours : aussi sont-elles très recommandées aux Dames.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre) Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec instruction détaillée. Seul dépôt en France et ses Colonies : Pharmacie Anglo-Américaine des Champs-Élysées, 2, Avenue des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS. DÉTAIL, DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE. Petites Boîtes, 1 f. 50.

Étude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de départ

Dans une maison à Gennes, occupée par M. GACHET.

Le Dimanche 9 Novembre 1890, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu,

Il sera vendu :

Un cheval de 5 ans, une jument de 4 ans, une vache de 6 ans, une charrette anglaise, un tombereau, une grande charrette, harnais, selle, paille, blé noir. 60 hectolitres de pommes de terre, charrettes, herse et autres instruments agricoles ;

Cinq lits garnis, linge, meubles de salle à manger, tables, chaises, fauteuils, établi, étau, bancs et chaises de jardin, vins en fûts et autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Étude de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil.

VENTE MOBILIÈRE

Après le décès de M^{me} veuve AUBRY-LE DAUPHIN, à Bourgueil, rue de Tours.

Le DIMANCHE 23 NOVEMBRE 1890, à 4 heures de l'après-midi, par le ministère de M^e GIRAULT, notaire,

On vendra :

Literie, divers meubles anciens et modernes en acajou, marqueterie et vieux chêne, secrétaires, volaires, canapés, fauteuils, buffets, chiffonniers, armoires, bureaux, buffets, commodes, pendules, cinq montres or et argent, deux kilogrammes d'argenterie, Et quantité d'autres objets.

Au comptant, 10 0/0 en sus.

UN MÉNAGE demande le mari comme cocher et la femme comme cuisinière ou femme de chambre, ou bien le mari se placerait seul.

S'adresser au bureau du journal.

La Pâte Dentifrice de Botot
SE VEND DANS TOUTES LES BONNES MAISONS ET AU DÉPÔT DE LA
Véritable **EAU DE BOTOT**
Seul Dentifrice approuvé par l'ACADÉMIE de MÉDECINE de PARIS
17, Rue de la Paix, PARIS.
POUDRE DE BOTOT
EXIGER LA SIGNATURE :

ÉPICERIE PARISIENNE

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

Chocolat Menier, marqué 2 fr. le 1/2 kil.	4.65
— Poulain, — 2 fr. —	4.70
— du Planteur, — 2 fr. —	1.70
— C ^{ie} Coloniale, — 2 fr. 50 —	2.20
Collation des enfants, la boîte de 21 et 44 tablettes.	1.80

Chocolats et Cacaos Félix Potin. — Chocolats et Cacaos d'Alguebelle.

CHOCOLATS IMBERT

N° 1, bonne qualité, 1/2 kil. 1.20	N° 4 — supérieur, — 1.80
N° 2, santé surfin, — 1.50	N° 5 double vanille, — 2.10
N° 3 vanillé (recommandé) — 1.60	Remise de 5 0/0 par 5 kilos (sauf nos 1 et 2).

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 NOVEMBRE

FONDS	VALEURS FRANÇAISES	Nord	Obligations du CRÉDIT FONCIER	VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)
3 0/0	Banque de France	1863 75	Oblig. f. 1877 3 0/0 r. à 400	Compagnie parisienne du Gaz
3 0/0 amortissable	Banque d'Escompte	1482 50	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500
4 1/2 1883	Comptoir national d'Escompte	1025 —	— f. 1879 3 0/0 r. à 500	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)	Crédit Foncier	1463 75	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	— 6 0/0 2 ^e série —
Oblig. 1855-60 3 0/0	Crédit Industriel et Commercial	618 75	— f. 1883 3 0/0 r. à 500	— obligations à lots
— 1865 4 0/0	Crédit Lyonnais	37 —	— f. 1885 3 0/0 r. à 500	Suez 5 0/0 remboursable à 500
— 1869 3 0/0	Crédit Mobilier	2390 —	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	FONDS ÉTRANGERS
— 1871 3 0/0	Dépôts et Comptes courants	—	Est 3 0/0 anc. r. à 500	Emprunt russe 1862 5 0/0
— 1875 4 0/0	Société Générale	—	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	— 1889 4 0/0
— 1876 4 0/0	Est	94 80	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série
— 1886 3 0/0	Paris-Lyon-Méditerranée	496 25	Nord 3 0/0 r. à 500	— 2 ^e —
Bons de liquidation	Midi	77 80	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)
		91 25	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500
		94 —		
		458 —		

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godé,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,